



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Créé en 1957, le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument financier de l'Union européenne à investir dans le capital humain.

Le FSE se consacre à la promotion de l'emploi au sein de l'UE. Il aide les États membres à rendre leur main-d'œuvre et leurs entreprises plus aptes à relever de nouveaux défis mondiaux.

Il soutient l'emploi et aide les personnes à parfaire leur formation et leurs compétences afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles.

Les États membres et les régions élaborent leurs propres programmes opérationnels FSE afin de répondre aux besoins réels «de terrain».

Au Luxembourg les programmes FSE sont gérés par le ministère du Travail et de l'Emploi.

Le projet FSE de la Chambre des salariés pour les années 2009 et 2010 :

Lifelong Learning, les déclarations de Lisbonne, de Barcelone, de Copenhague et de Helsinki en pratique.

En mai 2003 le Conseil éducation définissait des critères de référence pour améliorer les systèmes d'éducation et de formation et pour contribuer ainsi à atteindre l'objectif du Conseil de Lisbonne. Il s'agissait entre autres **d'accroître la participation au Lifelong Learning : pour 2010, le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie dans l'UE devrait concerner 12,5% au moins de la population adulte.**

En ce qui concerne ce critère de référence, le rapport annuel 2008 de la Commission européenne sur les systèmes d'enseignement montre que le Luxembourg est loin d'avoir atteint le pourcentage visé et que des mesures concrètes devront être entreprises dans les prochaines années pour relever le défi du taux de participation de 12,5%.

La Chambre des salariés, préoccupée par la participation des adultes aux actions de formation, souhaite relever activement le défi en question. Elle est d'avis que chaque personne doit avoir la possibilité de développer ses compétences pour réaliser ses ambitions et améliorer sa situation professionnelle et personnelle. Or pour former tout au long de la vie, et, le cas échéant, pour donner une chance supplémentaire quand on n'a pas eu toutes les chances de profiter de formations initiales, il est important de créer les conditions nécessaires pour faire de l'apprentissage une réalité.

En effet une des préoccupations majeures de la Chambre des salariés (CSL) est de rendre les formations continues accessibles à tout un chacun désirant se perfectionner, se recycler ou se reconvertir. Pour y arriver, la CSL compte agir à différents niveaux :

- ▶ en proposant une panoplie de formations diversifiées pendant des horaires situés en dehors des heures de travail et permettant de concilier les obligations professionnelles et familiales des apprenants adultes,
- ▶ en offrant des cours décentralisés dans différentes localités et dans plusieurs langues (luxembourgeois, français, allemand, anglais et portugais),
- ▶ et, finalement, en pratiquant des prix abordables grâce au soutien du Fonds social européen (FSE).

Outre les cours du soir, la CSL a obtenu un cofinancement de la part du FSE pour les séminaires, la formation CISCO, la licence en sciences de gestion, le master banque, finance et assurance et la formation pour délégués à la sécurité.



Avec le soutien du Fonds social européen